

Séance publique du 12 juin 2007

Délibération n° 2007-4164

commission principale : développement économique

objet : **Management de centre-ville : convention avec l'association de gestion unifiée du centre-ville de Saint Priest - Subvention - Avenant n° 2 à la convention du 11 juin 2005**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'offre commerciale de la commune de Saint Priest est constituée de trois pôles qui généraient, lors de la 7^e enquête sur le comportement d'achat des ménages (2001), un chiffre d'affaires global d'environ 770 M€. Le centre-ville de Saint Priest réalisait un chiffre d'affaires de 73 M€, contre 195 M€ pour le pôle RN 6 et 502 M€ pour Porte des Alpes. Entre 1991 et 2001, le chiffre d'affaires du centre-ville de Saint Priest a diminué de 2,7 % passant de 75 M€ à 73 M€. La part du chiffre d'affaires réalisée par les petits commerces s'est également affaiblie en passant de 26,7 % à 21,2 % au détriment des grandes surfaces.

Le principe de revitalisation des centralités et la mise en place d'un manager de centre-ville

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur d'urbanisme commercial 2004-2010 (SDUC), la Communauté urbaine a fait de la revitalisation de ses centres-villes une priorité en liaison avec ses partenaires. La fonction de management de centre-ville est une réponse à cette problématique en coordonnant les efforts, les ressources et la communication des acteurs du centre-ville. L'objectif est d'obtenir le consensus le plus large possible, promouvoir et valoriser ce marché et rechercher de nouveaux investisseurs.

La gestion de centre-ville est un système de gestion neutre qui réunit l'ensemble des acteurs économiques du centre-ville. Il s'agit d'organismes publics (l'État, la Région, la Commune, la Communauté urbaine, les chambres consulaires, la Poste, l'Office de tourisme, l'Opac, etc.) comme d'entreprises privées (les commerçants, EDF, France Télécom, les cinémas, les agences bancaires et immobilières, les sociétés de transport et de stationnement, les acteurs culturels, etc.).

En 2003, le groupe de pilotage composé de la Communauté urbaine, de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, de la chambre des métiers du Rhône et de l'Etat a confié à l'Association belge de management de centre-ville (AMCV) une mission d'expertise afin de formaliser la démarche sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine. A l'issue de cette étude, Saint Priest est apparu comme un site pertinent pour développer un projet de gestion unifiée car le centre-ville dispose :

- d'un potentiel commercial suffisant ayant des zones de chalandises importantes (apport de 14 % à 25 % du CA),
- d'une association de commerçants structurée, représentative et prête à s'investir,
- d'une volonté forte de la Commune de développer ce type de démarche.

Le projet de redynamisation et de développement du centre-ville de Saint Priest a donné lieu, en septembre 2005, à la création de l'association de gestion de centre-ville et au recrutement d'un manager de centre-ville. La Communauté urbaine s'est engagée à soutenir le projet et une convention a été signée avec l'association Saint Priest centre-ville pour une durée de un an à compter du 1er juillet 2005. Un avenant n° 1 à cette convention a été signé le 12 juin 2006.

Les objectifs de l'association

- développer un appareil commercial attractif,
- assurer une accessibilité aisée au centre-ville,
- promouvoir le centre-ville et développer son image.

Les réalisations issues du programme de travail 2006

- développer la stratégie de communication : Saint Priest centre-ville a créé un logo et une charte graphique en mars 2006, retravaillé ensuite pour permettre l'adhésion de l'ensemble des partenaires. La validation définitive a été entérinée fin avril 2007. L'année 2006 a également permis la création d'un blog et d'une lettre bimestrielle distribuée à 300 exemplaires (partenaires, commerces de Saint Priest),

- structurer les groupes de travail thématiques : l'année 2006 a vu la création d'un groupe de travail sur l'accessibilité et le stationnement en centre-ville qui a abouti à la mise en place d'un stationnement réglementé, dès avril 2007, sur une partie du centre-ville (boulevard Edouard Herriot et ZAC Mozart). Un autre groupe de travail s'est constitué en liaison avec l'association des commerçants en vue de développer des animations commerciales,

- organiser des manifestations économiques : Saint Priest centre-ville a été porteur du défilé de mode organisé par l'association Horizon le 17 novembre 2006 et qui a rassemblé près de 500 personnes. Le manager a également apporté son soutien dans la préparation des festivités du 8 décembre en liaison avec l'association des commerçants,

- améliorer l'environnement et l'ambiance urbaine : un groupe de travail sur ce thème reste à constituer en ce début 2007.

Le programme de travail prévisionnel 2007

- Communication : l'association mettra en œuvre plusieurs actions de communication, parmi lesquelles une participation aux Rencontres de l'initiative, à des salons de développement économique (par exemple : salon de la franchise, forum des métiers de Saint Priest) et implication au sein de la structure de management de centre-ville au niveau national (club des managers) et européen (Tocema) ;

- Attractivité du centre-ville : Saint Priest centre-ville animera trois groupes de travail. Le groupe de travail commerce étudiera les possibilités d'implantation de nouveaux commerces et s'attachera à définir le plan de marchandisage de la ZAC Mozart (2^e phase). Le groupe de travail ambiance urbaine aura pour vocation d'encourager l'harmonisation des horaires d'ouverture des commerces et l'élévation de la qualité du fleurissement, de la propreté et des façades. Le groupe de travail animations aura pour mission principale de participer aux événements liés au développement commercial et économique du centre-ville (foire, marché aux fleurs, raid urbain).

De manière transversale aux actions proposées, l'association Saint Priest centre-ville travaillera à la définition d'indicateurs d'évaluation de la démarche engagée.

Le financement prévisionnel de l'association pour 2007

Charges		Produits	
masse salariale	82 400	aide à l'emploi	4 200
manager centre-ville	58 000	aide dégressive Assedic (fin octobre 2007)	4 200
assistante	24 400		
fonctionnement	31 000	subventions	109 200
loyer	7 200	ville de Saint Priest	50 000
communication	10 000	Communauté urbaine	20 000
frais de déplacement	3 400	CCI	10 000
frais divers (Tel, Internet, EDF, timbres, consommables)	10 400	Champion	5 000
		SCI Mozart	7 000

		association Horizon	5 000
		Porte des Alpes habitat	7 200
		nouveaux partenaires (privés poste banques assurances, Auchan)	5 000
total	113 400	total	113 400

Indicateurs d'évaluation

- réalisation du programme d'actions prévisionnel 2007,
- participation du secteur privé au sein de la structure de management de centre-ville (nombre d'adhérents et montant des adhésions) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Décide le renouvellement de la subvention de 20 000 € à l'association Saint Priest centre-ville pour l'exercice 2007.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant n° 2 à la convention du 11 juin 2005 avec ladite association.

3° - La dépense correspondante, soit 20 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 0868.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,